

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Ordre du jour :

- Mise en place des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires)
- Décision Modificative n° 1 du budget eau 2021
- Projet salle associative : demandes de subvention et convention avec la CCUR
- Choix du maître d'œuvre pour la sécurisation de Prévy
- Attribution du logement n° 2 au-dessus de la mairie
- Présentation de l'application mobile Panneau Pocket
- Tour des commissions
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 09 novembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 18 novembre 2021 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, Marie-José GIUSTI, Yanis ETHEVE, Céline GEORG, André MORARD, Carole ETTORI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET, Rémi BESSERER

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 14 octobre 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal : **révision du PLUi**. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES IHTS **(INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES)**

Monsieur le Maire **Rappelle** :

- le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 JO du 15/02/2002 concernant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- la délibération du 30 janvier 2004 fixant les modalités d'attribution des IHTS,
- la délibération du 5 novembre 2004 étendant ces modalités au garde d'agent technique,

Précise que les agents pouvant bénéficier de ces IHTS ayant depuis 2004 changé de grade, il y a lieu de modifier les délibérations antérieures.

Propose d'étendre les IHTS aux agents de catégorie C et B, comme indiqué ci-dessous :

Grades concernés : 3 : Agent de maîtrise principal, Rédacteur principal et Adjoint administratif ;

Emplois concernés : Responsable du service technique, Secrétaire de mairie et Assistante administrative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la proposition de Monsieur le Maire sous réserve de l'avis favorable du comité technique.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET EAU 2021

Suite à la contraction d'un prêt pour financer les travaux d'eau potable,

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le budget eau 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 61523 :	- 250 €		
Article 668 :	+ 250 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 2156 :	+ 700 000 €	Article 1641 :	+ 700 000 €
Total :	+ 700 000 €	Total	+ 700 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget eau 2021 ainsi présentée.

Monsieur le Maire indique également qu'une 1^{ère} phase sera à payer d'ici 15 jours ainsi que tout l'approvisionnement en fonte du chantier afin de bénéficier de meilleurs tarifs.

L'entreprise BESSON a dû stopper le chantier car elle attend l'approvisionnement en UV.

PROJET SALLE ASSOCIATIVE : DEMANDES DE SUBVENTION ET CONVENTION AVEC LA CCUR

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de salle associative mené en co-maîtrise d'œuvre avec la Communauté de Communes Usses et Rhône pour le projet de crèche.

Le coût global prévisionnel des travaux est fixé à 1 089 000 € HT. La part revenant à la commune s'élève à 32 % soit 348 480 € HT, le reste revient à la CCUR.

Monsieur le Maire rappelle le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 31 363.20 €, soit 9 % du montant HT des travaux.

Afin de finaliser ce projet, il y a lieu de solliciter les aides nécessaires au financement. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide :

- De l'Etat, au titre de la DETR,
- du Conseil Départemental au titre du CDAS.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **décide** de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 50 %, soit 189 921 € ;
- **décide** de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du CDAS, à hauteur de 30 %, soit 113 952 € ;
- **décide** de valider le plan de financement comme suit :

Dépenses	Recettes
Travaux : 348 480 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : 31 363.20 € HT	Subvention du Conseil Départemental – CDAS : 113 952 € Subvention de l'Etat - DETR : 189 921 € Autofinancement : 75 970.20 €
Total : 379 843.20 € HT	Total : 379 843.20 € HT

- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'opération.

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA SÉCURISATION DE PRÉVY

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation du hameau de Prévy.

Il rappelle la consultation menée auprès de 3 bureaux d'études spécialisés dans la voirie :

Profils Études, GEOPROCESS et ATGT Ingénierie ; avec remise des plans topographiques du hameau et visite sur place.

A la suite de la visite, seulement 2 ont remis une offre (Profils Études et ATGT).

Profils Études propose une solution avec des trottoirs et des aménagements paysagers avec 2 phases de travaux :

1/ une phase de 670 ml pour environ 650 000 € HT

2/ une phase en convention avec le Département de 200 ml pour environ 350 000 € HT

Il propose un taux de rémunération de 6.5 % du montant HT des travaux. En plus de cela, il faudra rajouter 3 500 € HT pour le dossier de prise de considération auprès du Département et 3 000 € HT pour le dossier loi sur l'eau.

De son côté, ATGT Ingénierie propose également 2 phases :

1/ une tranche ferme comprenant le dossier d'avant-projet (diagnostic, état des lieux, dossier technique et proposition de différents scénarios) pour 11 855 € HT.

2/ la 2^{ème} phase sera l'étude du projet retenu. Taux de rémunération dépendra du coût des travaux : 5.5 % pour des travaux inférieurs à 150 000 € HT ; 5 % pour des travaux compris entre 150 000 € et 300 000 € HT ; 4.5 % si les travaux sont supérieurs à 300 000 € HT.

Les 2 cabinets ont des références similaires pour ce type de travail mais ATGT semble plus axé sur les aménagements de sécurisation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise ATGT Ingénierie du fait du taux de rémunération moins élevé (au maximum 5.5 % du coût HT des travaux) et parce qu'il laisse la possibilité de plusieurs scénarios.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de l'opération avec ATGT Ingénierie.

Le conseil municipal prévoit, une fois le projet retenu, de le présenter aux habitants de Prévy en réunion publique. Le bureau d'études serait alors invité à présenter son projet.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 2 AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Suite au départ de Madame Christelle FONTANET, locataire de l'appartement communal n°2 situé Place de la Mairie à Minzier, le 31 décembre 2021, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée de la gestion des appartements communaux, informe le Conseil Municipal que la commission propose d'attribuer l'appartement nommé ci-dessus par ordre sur la liste d'inscription et après étude des dossiers et à compter du 1^{er} février 2022 à **Monsieur Michaël DOMROESE et Madame LUGON-MOULIN Marine** pour un loyer mensuel de 592 € et des charges mensuelles de 10 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition. L'appartement nommé ci-dessus est attribué, à compter du 1^{er} février 2022, à **Monsieur Michaël DOMROESE et Madame LUGON-MOULIN Marine** pour un loyer mensuel de 592 € et des charges mensuelles de 10 €. Étant précisé que la caution s'élève à 592 €.

RÉVISION DU PLUi

Monsieur Sebastien Rey-Gorrez rappelle au Conseil que dans le cadre de la révision n°1 du PLUi Val des Usses, une enquête publique est organisée par la CCUR jusqu'au 06 décembre prochain. Que durant cette période toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur support informatique <https://www.registre.dematerialisé.fr/2632> ou sur support papier au siège de l'enquête mais également à la mairie de Minzier et dans les 7 autres mairies de la CCUR Val des Usses.

Sur Minzier, les projets de modifications sont les suivants :

- OAP 37 au-dessous de l'Écule : baisse de la densité de logements : passer de 64 logements/ha à 40 logements/ha dont 30 % de logements sociaux,
- OAP 35 lieudit « Ballon » : abandon,
- Zone scolaire : passer de la zone UHc2, zone d'habitat, en **zone Ue**, zone réservée à l'implantation des installations scolaires, culturelles, sportives, de loisirs et autres équipements d'intérêt collectif,
- Sortie de Chamoux : demande d'emplacement supplémentaire pour le tri sélectif,
- Ferme Cotting lieudit « Prévy » : intégrer le bâtiment dans le secteur OAP patrimonial.

Des modifications au règlement écrit du PLUi ont été également apportées.

PRÉSENTATION DE L'APPLICATION MOBILE PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la conférence des Maires du 26 octobre dernier, il a eu l'occasion d'avoir une présentation de l'application mobile PanneauPocket (coupure d'eau, ramassage scolaire etc ...)

PanneauPocket est une application mobile d'information et d'alerte pour les mairies et EPCI. Elle est gratuite pour les habitants mais payante pour les communes et Communauté de Communes (pour Minzier 500 € par an).

En cas de participation mutualisée, les communes pourraient bénéficier de prix dégressifs (pour Minzier 230 € par an).

Il est donc demandé à chaque conseil municipal de la CCUR de se prononcer avant le 26 novembre 2021 afin de pouvoir mutualiser si besoin cette action.

Après présentation et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 8 voix pour, 3 abstentions et une contre, de se munir de ce nouvel outil de communication.

TOUR DES COMMISSIONS

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418421x0038	CLAVIER Yoann	66 impasse du Chenevier	Installation d'une piscine	Accord du 14.10.2021
07418421X0040	BAU Flavien	2227 route des Hameaux	Exhaussement de 20 à 70 m	Refus du 19.10.2021
07418421X0037	BESSON Nathalie	48 route des Sources	Changement de couverture de toit	Accord du 19.10.2021
07418421X0043	QUALITECITE SAS	Rte des Baraques	Division en vue de construire	Refus du 08.11.2021

PERMIS DE CONSTRUIRE

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418421X0008	SIREIX Nicolas et Mady	94 impasse du Four à Pain	Aménagement des combles et création d'un porche d'entrée	Accord du 04.11.2021

CCJ : le CCJ demande : à tenir un stand lors du marché de Noël pour présenter le CCJ, faire le jeu de la roue avec des thèmes, faire un atelier de galets peints (Recto = CCJ ; Verso = 1 dessin).

La fête d'Halloween s'est bien déroulée. Une centaine d'enfants environ sont passés de maison en maison. Le CCJ travaille sur plusieurs projets qui seront proposés au conseil municipal.

SIVU : un plan d'avancement sur les travaux à faire est en cours d'élaboration. Le SIVU va lister tous les travaux nécessaires à réaliser pour la rénovation du groupe scolaire.

Ensuite viendra la phase agrandissement.

Travaux : les travaux d'eau potable ont commencé. Le réservoir des Baraques a été vidé complètement pour mettre les travaux en son sein. Puis un carottage a été fait en sortie de réservoir, ce qui a permis de déceler une grosse fuite (4 trous sur le même tuyau). Ceci a donc engendré des perturbations sur le réseau qui n'étaient pas prévues ce mardi 16 novembre.

Voirie : un tour de la commune a été fait afin de faire un inventaire des panneaux manquants ou vieillissants. Il a été décidé de mettre un miroir au croisement de la route du Pont Fornant et de la route de la fruitière afin de sécuriser le croisement. De ce fait, le régime de priorité devra être changé (STOP à la place de Cédez le passage).

Le montant de ces panneaux s'élève à 2 455.23 € HT.

Collecte des sapins de Noël : la remorque de Florent sera déposée au hangar communal pour déposer des sapins de Noël après les fêtes.

Infrastructures : l'abribus a été posé à l'arrêt Pont Fornant (vers le Bar à Thym).

Marché de Noël : il sera organisé en extérieur entre la bibliothèque et la place. 3 chapiteaux seront installés : 2 à la bibliothèque et 1 sur la place. La manifestation se déroulant à l'extérieur, les exposants sont relancés pour confirmation de leur présence. Madame GIUSTI ajoute que deux autres marchés auront lieu à Musièges et Marlioz ce même jour. Les organisateurs font appel aux associations pour le montage le samedi 11 décembre à 09 h et le démontage des chapiteaux.

Repas des anciens : Le repas est fixé le dimanche 05 décembre à midi. Un panier garni sera distribué avant les fêtes pour ceux qui ne peuvent pas y participer. Mme GIUSTI, demande la raison pour laquelle la commune ne fait pas appel aux producteurs de l'ACAP pour le panier garni. Christelle DEROBERT répond que le choix pour le panier garni se fera par alternance afin de faire travailler tous les producteurs du territoire qui ne sont pas forcément représentés par l'ACAP.

QUESTIONS DIVERSES

Le devenir de la maison communale (ancienne bâtisse de Monique Clerc route de la Fruitière) : il s'agit ici de proposer des idées avant le 28 février 2022 à la rubrique concernée sur la plateforme consultative du site officiel de la commune de Minzier.

Logements communaux : fuite d'eau dans le logement de Mme BASSO à la Ferme Claire ; intervention de Vuache Energie et de Didier FOL. La commune remercie l'entreprise Didier FOL pour son geste commercial.

Projet crèche : Rencontre avec la MJC pour demander une subvention à la CAF (environ 70.000 €) ; un rendez-vous est prévu à la sous-préfecture pour obtenir une subvention de l'Etat.

Mutualisation : rencontre avec les élus de Jonzier-Epagny, Marlioz, Contamine Sarzin et Chavannaz pour une mise en place d'une mutualisation des événements, matériels, activités et services.

Intercommunalité : la CCUR n'ayant pas obtenu l'intégralité de la subvention escomptée, le projet de l'EHPAD est reporté de quelques mois.

Parcelle sous l'OAP 37 (vente des consorts GIROD) : Monsieur le Maire rappelle que la commune a exercé son droit de préemption, la vente sera signée prochainement.

Balayeuse/ désherbeuse : matériel à mutualiser. La commune de Minzier proposera à la commune de JONZIER-EPAGNY d'acheter en commun une balayeuse/desherbeuse ; coût d'une balayeuse/desherbeuse : 16.000 €

Décoration de Noël : la boîte aux lettres du père Noël sera mise à disposition ; des guirlandes seront installées sur la barrière et la tonnelle de la place.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.